

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 74-842/PCG prescrivant l'interdiction de solliciter un permis de conduire.

n° 74-842/PCG

Ministère
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
20 mai 1974

Numéro JO
n° 11 du 10/06/1974

Date du numéro
10 juin 1974

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Il est interdit de solliciter un permis de conduire toutes catégories avant un délai de: Six mois, à M. Ahmed Aboubaker Hassan, né en 1954 à Djibouti, fils de Aboubaker Hassan et de Kadra Mohamed, demeurant à Djibouti, quartier 4, rue d'Arta. Par ailleurs, le permis de conduire de catégorie B n° 438 délivré le 11 mai 1973 par les TP de Djibouti est sans valeur été délivré sur présentation d'un document falsifié.

Art. 2

— Le présent arrêté prendra effet à compter de la date de sa notification à l'intéressé.